

## Invitation au Marathon du Saumon du 25 au 29 août 2012 de Langeac (43) à Cuffy (18)

### Le Marathon du Saumon : Un évènement sportif pour sensibiliser le grand public

Malgré des efforts continus, le saumon sauvage est une espèce menacée, en voie de disparition.

Afin de fédérer les acteurs locaux et sensibiliser le grand public du bassin de la Loire autour de la cause du saumon, véritable patrimoine mondial à conserver, le Conservatoire National du Saumon Sauvage, le Comité Régional de Canoë Kayak et les différents partenaires ont le projet d'organiser en 2013, un raid de Langeac jusqu'à Nantes, soit 854km symbolisant la migration des jeunes saumons.

Pour préparer ce défi sportif qui n'a pas d'équivalent en Europe, une première édition a eu lieu les 20 et 21 août 2011 entre Langeac et Cournon d'Auvergne. Cette année nous vous proposons de venir participer à notre manifestation, du 25 au 29 août 2012, de Langeac à la confluence de l'Allier et de la Loire, soit 300km en cinq jours.

### PARCOURS ELITE

#### Conditions techniques

<b>Organisateur</b>	Comité Régional de Canoë Kayak dans le cadre de la manifestation co-organisée avec le Conservatoire National du Saumon Sauvage
<b>Inter région</b>	Sud
<b>Nom de la compétition</b>	Marathon du Saumon
<b>Lieu</b>	Départ : samedi 25 août à Langeac (43) Arrivée : mercredi 29 août à Cuffy (18) confluence de l'Allier avec la Loire
<b>Rivière</b>	L'Allier
<b>Date</b>	Du 25 au 29 août 2012
<b>Date début des inscriptions</b>	01/04/2012
<b>Date de fin de réception des inscriptions</b>	15/07/2012
<b>Les licences, certificats médicaux et pagaies vertes E C seront vérifiés via le site Extranet FFCK à la réception des inscriptions.</b>	
<b>Catégories</b>	De Junior à Vétéran
<b>Adresse d'envoi des inscriptions</b>	Association Saumon Sauvage CNSS, Larma, 43300 CHANTEUGES
<b>Montant des droits d'inscription</b>	- 160€ formule de base - 220€ formule de base + hébergement - + 20€ navette de Cuffy à Langeac
<b>Caution dossard</b>	Une caution (chèque de 20 € à l'ordre de Comité d'Auvergne de Canoë Kayak) sera demandée sur place à chaque concurrent pour le prêt du dossard

<b>Accueil des compétiteurs</b>	Vendredi 24 août 2012 à partir de 9h00
<b>Réunion de présentation de la compétition</b>	Vendredi 24 août 2012 à 18h30 à Langeac
<b>Juge arbitre</b>	M. Philippe GODET
<b>R1</b>	Ghyslain ANDRE, Président du Comité d'Auvergne de Canoë-Kayak
<b>Responsable technique</b>	Claude BENEZIT CTS Auvergne 06 67 02 86 31 <a href="mailto:cbenezit@ffck.org">cbenezit@ffck.org</a>
<b>Sécurité</b>	Règlement Marathon FFCK <u>Nb</u> : le port du gilet de sauvetage est obligatoire. Obligation d'avoir pour chaque embarcation un téléphone portable chargé.
<b>Type d'embarcation</b>	Bateau de Marathon (règlement FFCK). Bateau de Descente (règlement FFCK) Gouvernail relevable fortement conseillé
<b>Règlement</b>	Règlement Marathon FFCK
<b>Les étapes</b>	Samedi 25-8 Langeac - Issoire (80 km) Dimanche 26-8 Issoire - Cournon d'Auvergne (33km) Lundi 27-8 Cournon d'Auvergne - Vichy (65km) Mardi 28-8 Vichy - Moulins (65km) Mercredi 29-8 Moulins - Cuffy (Le Guétin confluence Allier-Loire) (55km)
<b>Niveau d'eau</b>	Si le lundi 20 août 2012, soit 5 jours avant la manifestation, le niveau d'eau est inférieur à 10m3 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la course.
<b>Tarif par personne :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formule de base = <b>160€</b>: comprenant la prise en charge des repas du 24/08/2012 soir au 30/08/2012 (petit déjeuners, déjeuners et dîners)</li> <li>- Formule de base <u>plus l'hébergement en camping</u> à chaque étape = <b>220 €</b>(matériel non fourni). L'organisation prend en charge le transport des affaires personnelles</li> <li>- Possibilité de navette du Guétin (Cuffy, 18) à Langeac (43) le 24/08/2012 = <b>20€</b> Rendez-vous à partir de 9h00 à Langeac afin de déposer votre matériel, vous vous rendez ensuite au Guétin (Cuffy) à 3h15 de route afin de déposer votre véhicule, prévoyez votre déjeuner. Une navette vous récupérera à 14h30 à Cuffy afin d'arriver à Langeac à 17h45.</li> </ul>	

### Conditions d'accueil

<b>Hébergement</b>	Hébergement type camping (matériel non fourni)
<b>Restauration</b>	A chaque étape, nous faisons appel à un restaurateur local.

## PARCOURS SPORTIF

### Conditions techniques

<b>Organisateur</b>	Comité Régional de Canoë Kayak dans le cadre de la manifestation co-organisée avec le Conservatoire National du Saumon Sauvage
<b>Inter région</b>	Sud
<b>Nom de la compétition</b>	Marathon du Saumon
<b>Lieu</b>	Départ : samedi 25 août à Langeac (43) Arrivée samedi 25 août à Brioude (43)
<b>Rivière</b>	L'Allier
<b>Date</b>	Samedi 25 août 2012
<b>Date début des inscriptions</b>	01/04/2012
<b>Date de fin de réception des inscriptions</b>	15/07/2012
<p>Les licences, ou certificats médicaux et pagaies vertes E C seront vérifiés via le site Extranet FFCK à la réception des inscriptions. Licence Open possible avec fourniture du certificat médical, attestation de natation et PVEC ou EV pour les Français ou niveau équivalent pour les autres.</p>	
<b>Catégories</b>	De Junior à Vétéran
<b>Adresse d'envoi des inscriptions</b>	Association Saumon Sauvage CNSS, Larma, 43300 CHANTEUGES
<b>Montant des droits d'inscription</b>	- 25 euros par personnes
<b>Caution dossard</b>	Une caution (chèque de 20 € à l'ordre de Comité d'Auvergne de Canoë Kayak) sera demandée sur place à chaque concurrent pour le prêt du dossard
<b>Accueil des compétiteurs</b>	Samedi 25 août à partir de 9h00
<b>Réunion de présentation de la compétition</b>	Samedi 25 août à 9h30
<b>Juge arbitre</b>	M. Philippe GODET
<b>R1</b>	Ghyslain ANDRE, Président du Comité d'Auvergne de Canoë-Kayak
<b>Responsable technique</b>	Claude BENEZIT CTS Auvergne 06 67 02 86 31 <a href="mailto:cbenezit@ffck.org">cbenezit@ffck.org</a>
<b>Sécurité</b>	<u>Règlement FFCK</u> <u>Nb</u> : le port du gilet de sauvetage est obligatoire
<b>Type d'embarcation</b>	Tout type de bateaux
<b>Règlement</b>	Règlement FFCK Course en Ligne - Marathon
<b>Parcours</b>	De Langeac (43) à Brioude (43), soit 37km
<p><b>Tarif par personne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 25 euros : location d'un canoë si besoin (canoë de base), assurance, collation, rapatriement sur le lieu de départ</li> </ul>	

## Plan d'accès



Pour tous renseignements contacter Marie LAFONT en charge de l'organisation à l'adresse mail suivante :  
**laf.marie@wanadoo.fr**

## BULLETIN D'ENGAGEMENT : Une fiche d'inscription par embarcation

Parcours élite et sportif inscription avant le 15 juillet 2012  
Parcours Grand Public inscription possible jusqu'au dernier moment

**Parcours :** Elite  Sportif  Grand Public

**Catégorie pour les parcours Elite et Sportifs :**

C1 Homme  C2 Hommes  C2 Mixte   
K1 Homme  K1 Dame  K2 hommes  K2 Mixte

Le parcours Grand Public se fait obligatoirement en canoë biplace

**Choix du parcours Grand public :** 25 août  26 août  27 août  28 août  29 août

**Réservation d'un canoë (grand public et sportif) :** oui  non

**Navette parcours Elite :** Le Guétin (18) à Langeac (43) le vendredi 24 août à 14 h 30

**Je souhaite bénéficier de la navette :** oui  non

**Membre(s) de l'embarcation :**

N°1 : Nom et Prénom ..... Age : .....

Si licencié : Club et numéro de licence : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

N°2 : Nom et Prénom ..... Age : .....

Si licencié : Club et numéro de licence : .....

Club : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

### DROITS D'INSCRIPTION

	Prix unitaire par personne	Participant(s)
Formule de base parcours élite	160 €	
Formule tout compris parcours élite	220 €	
Formule tout compris parcours élite + Navette	240 €	
Parcours Sportif	25€	
Parcours grand public	25€	
	<b>TOTAL</b>	

Autorise l'organisateur à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V, les vidéos et les photographies réalisées par l'ensemble des médias durant le Marathon du Saumon : oui  non

Chèque à l'ordre de : **L'Association Saumon Sauvage**  
Bulletin et règlement à retourner au :  
**Conservatoire National du Saumon Sauvage**  
**43300 CHANTEUGES**

**J'ai pris connaissance du règlement de l'épreuve et l'accepte :**  
Signature (des 2 concurrents si embarcation biplace) :

## Règlement du Marathon du Saumon

Le Marathon du Saumon est organisé par l'Association Saumon Sauvage, en collaboration avec le Comité Régional Auvergne de Canoë Kayak. Le Marathon aura lieu du **25 au 29 août 2012** dans les départements de la Haute-Loire, du Puy de Dôme, de l'Allier et du Cher.

### Article 2 : Parcours

**2.1** Trois parcours sont proposés : Élite, Sportif et Grand public.

**2.2 Le parcours « Élite »** : se déroule sur 5 jours avec 5 étapes de Langeac(43) au Guétin (18) soit 300km.

Jour 1 (25/08/12) :	Langeac / Issoire	80 km
Jour 2 (26/08/12) :	Issoire / Cournon d'Auvergne	33km
Jour 3 (27/08/12) :	Cournon d'Auvergne / Vichy	65km
Jour 4 (28/08/12) :	Vichy / Moulins	65km
Jour 5 (29/08/12) :	Moulins / Cuffy (Le Guétin confluence Allier-Loire)	55km

**2.3 Le parcours « Sportif »** : le samedi 25 août de Langeac à Brioude (37km).

**2.4 Les parcours « Grand Public »** : cinq parcours au choix à réaliser par équipe de deux personnes en canoë biplace:

Jour 1 (25/08/12) :	Langeac / Lavoûte-Chilhac	17km
Jour 2 (26/08/12) :	Coudes / Cournon d'Auvergne	22km
Jour 3 (27/08/12) :	Limons / Vichy	22km
Jour 4 (28/08/12) :	Châtel-de-Neuvre / Moulins	22km
Jour 5 (29/08/12) :	Mornay-sur-Allier / Le Guétin (confluence Allier-Loire)	18km

### Article 3 : Participation

**3.1** La participation au Marathon du Saumon est soumise à l'inscription d'une personne seule ou d'une équipe de 2 personnes, homme, femme ou mixte.

Pour le parcours élite, seuls les participants disposant d'un niveau « pagaie verte eaux vives ou eau calme » seront autorisés à prendre le départ.

Pour le parcours sportif, les participants non licenciés doivent présenter un certificat médical.

**3.2** Chaque concurrent licencié à la journée (licence «open» pour la course sportive, licence «tempo» pour le parcours grand public) devra attester de son aptitude à nager au moins 25 mètres et à s'immerger.

**3.3** Chaque participant engagé accepte de respecter les consignes de sécurité et les décisions prises par l'organisation sous peine de mise hors course.

**3.4** Les concurrents autorisent l'organisation à utiliser à des fins promotionnelles toutes les images T.V., vidéos et photos réalisées par l'ensemble des médias présents durant le Marathon du Saumon.

### Article 4 : Inscription

**4.1** L'inscription est prise en compte à la réception du bulletin d'inscription rempli et à envoyer à l'adresse indiquée, accompagné :

- pour la participation au parcours élite, de la photocopie de la licence FFCK
- pour la participation au parcours sportif, d'un certificat médical mentionnant la non contre indication à la pratique du Canoë-Kayak en compétition, de l'attestation de natation de 25 mètres et la copie du diplôme pagaie verte EC ou EV (ou équivalent pour les étrangers)



- du règlement signé,
- du chèque du montant de l'inscription.

#### 4.2 Tarifs :

##### Parcours ELITE :

- **Formule de base = 160€** comprenant la prise en charge des repas du 24/08/2012 soir au 30/08/2012 (petit déjeuners, déjeuners et dîners).
- **Formule tout compris** = Formule de base plus l'hébergement en camping à chaque étape = **220€** (le matériel de camping n'est pas fourni) L'organisation prend en charge le transport des affaires personnelles
- **Formule tout compris** avec navette de Cuffy (18) à Langeac (43) le 24/08/2012 = **240 €**.

##### Parcours SPORTIF et GRAND PUBLIC : 25€ par personne comprenant :

- la location d'un canoë (si besoin),
- la licence assurance pour les non-licenciés de la FFCK
- collation (barre de céréales, ...)

### Article 5 : Assurance

#### 5.1 Organisation - L'organisation est couverte par l'assurance GAN

**5.2 Concurrents** - Les concurrents licenciés à la FFCK bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Les concurrents attestent être couverts par une assurance responsabilité civile pour tout dommage causé à des tiers. La participation au Marathon du Saumon se fait sous l'entière responsabilité des participants. Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour tout accident ou dommage subi ou occasionné lors de la course. En signant la fiche d'inscription, les concurrents renoncent à tout recours contre les organisateurs.

### Article 6 : Sécurité

Pour le parcours élite et sportif, le règlement de sécurité à suivre est celui de la FFCK.

Pour le parcours grand public au code du sport : Article A322-42 jusqu'à l'article A322-63.

L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé par téléphone portable auprès de l'organisation.

### Article 7 : Type de bateaux

#### **Pour le parcours « Élite » :**

Kayaks et canoës (C1 et C2) de Descente,

Kayaks (K1 et K2) et Canoës (C1 et C2) de Course en Ligne (dimensions et poids règlement Marathon)

**Pour les parcours « Sportif » et « Grand Public » : tous types de bateaux**

### Article 8 : Matériel obligatoire par personne

- Réserve d'eau (1L minimum) + 1 téléphone portable chargé (1 téléphone portable par bateau)

### Article 9 : Pénalités et disqualification

**9.1** Des pénalités de temps pouvant aller jusqu'à la disqualification peuvent être prononcées dans les cas suivants :

- Absence du matériel obligatoire
- Non respect des consignes de sécurité de l'organisation



- Pollution ou dégradation manifeste des sites
- Non respect des zones de débarquement
- Non respect de tout ou partie de ce règlement

La mise hors course prend effet immédiatement et dégage l'organisateur de tout engagement envers l'équipe concernée.

**9.2** L'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course pour les participants arrivés trop tard au point indiqué au départ.

### **Article 10 : Réclamations**

**10.1** Les réclamations doivent être déposées par écrit à l'arrivée de l'épreuve du jour, auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après diffusion des résultats de chaque étape.

### **Article 11 : Annulation/Remboursement**

Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription avec 20% de frais administratifs retenus sur le coût d'inscription et ce, jusqu'à 5 jours avant l'épreuve ensuite aucun remboursement ne pourra être versé.

### **Article 12 : Modifications**

L'organisateur se réserve le droit, en cas de force majeure et pour des raisons de sécurité, de modifier le règlement de l'épreuve ainsi que son déroulement.